



FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE AU SERVICE CENTRALISÉ DE PSYCHOLOGIE

Année scolaire : 20__ - 20__

NOTE CONCERNANT LE SECONDAIRE

Les élèves du secondaire peuvent rarement faire l'objet d'une intervention par les psychologues du service centralisé de psychologie. Toutefois, certains dossiers nécessitant une contribution au processus de validation du MEES ou de classement pourraient être acceptés exceptionnellement.

- ☐ Ce formulaire est une première demande de service en psychologie.
- ☐ Ce formulaire est une mise à jour pour réactiver une demande de service réalisée l'an passé.
(si l'élève n'a pas été vu(e) par un(e) de nos psychologues).
- ☐ Ce formulaire est une demande d'analyse de cas avec les intervenants impliqués auprès de l'élève.
(organisation et animation en soutien de la direction).

Pour soumettre une demande de service en psychologie,
veuillez joindre au dossier les documents obligatoires suivants :

- ☐ Le présent formulaire dûment complété et signé par la direction de l'école ;
- ☐ Le formulaire d'autorisation de référence et de transmission d'information intégré au présent formulaire, signé par le parent ou l'élève ;
- ☐ La fiche de l'élève disponible dans « Rapport GPI » ;
- ☐ La synthèse d'information sur l'élève (formulaire G021), la version la plus récente disponible ;
- ☐ Une copie du bulletin de l'élève pour les deux dernières années scolaires ;
- ☐ Une copie du plan d'intervention de l'élève si possible pour les deux dernières années scolaires ;
- ☐ Une copie de tous les rapports de suivi ou d'évaluation disponibles ;
- ☐ Tout autre document jugé pertinent.

Votre dossier dûment complété doit être acheminé par courriel à votre conseiller pédagogique en
adaptation scolaire de proximité (CPAS)

N'oubliez pas de garder la copie du dossier dans le DAP de l'élève !!!

Chaque demande de service en psychologie fait l'objet d'une analyse préliminaire. Suite à cette analyse, vous allez recevoir la réponse par courriel. Le délai d'attente pour le début de l'intervention du psychologue dépend du nombre d'élèves référés à l'échelle du Centre de services scolaire de Montréal.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

ÉCOLE :	
NOM DE L'ÉLÈVE :	
PRÉNOM DE L'ÉLÈVE :	
DATE DE NAISSANCE :	
CODE DE DIFFICULTÉ :	
NOM DE L'ENSEIGNANT(E) :	
DEPUIS COMBIEN DE TEMPS EST-CE QUE L'ÉLÈVE A UN PLAN D'INTERVENTION ?	
EST-CE QUE L'ÉLÈVE EST DANS UNE CLASSE SPÉCIALISÉE ? SI OUI, LAQUELLE ?	

2. MOTIF DE LA DEMANDE DE SERVICE

2.1 Indiquez-nous les principales difficultés (académiques et sociales) rencontrées par l'élève. De plus, indiquez-nous ce que vous avez expliqué aux parents comme source de la présente demande de service en psychologie.

This image shows a single sheet of white paper with horizontal black ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

2.2 Décrivez les mesures de soutien en place et les démarches administratives en cours ou prévues.

2.3 À la lumière de ces informations, précisez en quoi une référence en psychologie est nécessaire à ce moment-ci.

- ☐ **Un intervenant du réseau de la santé et des services sociaux (Médecin, Psychiatre, Intervenant/Juge DPJ) demande ou ordonne une évaluation en psychologie.** (Veuillez noter que la demande sera tout de même analysée et priorisée en fonction du contexte scolaire).
- ☐ **L'évaluation du profil de fonctionnement intellectuel est nécessaire pour compléter un dossier d'admission en école privée spécialisée** (élève déjà accepté dans ce milieu sous condition d'une évaluation psychologique).
- ☐ **Autre :**

3. INTERVENTIONS SCOLAIRES AUPRÈS DE L'ÉLÈVE

	Référé(e)	Évalué(e)	Suivi(e)	Rapport au DAP
Éducation spécialisée	☐	☐	☐	☐
Orthopédagogie	☐	☐	☐	☐
Orthophonie	☐	☐	☐	☐
Psychologie	☐	☐	☐	☐
Psychoéducation	☐	☐	☐	☐
Équipe Répit-Conseil	☐	☐	☐	☐

4. INTERVENTIONS ET SUIVI EXTERNES

	Référé(e)	Évalué(e)	Suivi(e)	Rapport disponible
Orthophonie	☐	☐	☐	☐
Audiologie	☐	☐	☐	☐
Ergothérapie	☐	☐	☐	☐
Psychologie	☐	☐	☐	☐
Neuropsychologie	☐	☐	☐	☐
Pédiatrie	☐	☐	☐	☐
Pédopsychiatrie	☐	☐	☐	☐

Autre :

5. COMMENTAIRES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DOCUMENT COMPLÉTÉ PAR :	
FONCTION :	
COURRIEL :	
NOM DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE :	
SIGNATURE DE LA DIRECTION :	
DATE :	

SERVICE CENTRALISÉ DE PSYCHOLOGIE

Formulaire d'autorisation de référence et de transmission d'information

Année scolaire : 20__ - 20__

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE	
ÉCOLE :	
CODE PERMANENT DE L'ÉLÈVE :	
NOM DE L'ÉLÈVE :	
PRÉNOM DE L'ÉLÈVE :	

AUTORISATION DE RÉFÉRENCE ET DE TRANSMISSION D'INFORMATION					
Je consens à ce que _____ NOM DE LA DIRECTION D'ÉCOLE soumettre une référence au Service centralisé de psychologie de la Commission scolaire de Montréal pour l'élève ci-haut identifié(e). J'ai été informé(e) des principaux motifs de référence en psychologie pour mon enfant. Au tout début de l'intervention, le (la) psychologue communiquera avec les parents pour leur expliquer la démarche professionnelle et obtenir leur consentement libre et éclairé, le cas échéant J'autorise aussi la direction d'école à transmettre au Service centralisé de psychologie une copie de tous les rapports de suivi ou d'évaluation disponibles concernant l'élève ci-haut mentionné. _____ Nom de l'autorité parentale – 1 (en lettres moulées) ou de l'élève âgé(e) de 14 ans et plus * <table border="0" style="width: 100%;"><tr><td style="width: 60%;">_____ Signature de l'autorité parentale – 1 ou de l'élève âgé(e) de 14 ans et plus</td><td style="width: 40%;">_____ Date</td></tr></table> _____ Nom de l'autorité parentale – 2 (en lettres moulées) <table border="0" style="width: 100%;"><tr><td style="width: 60%;">_____ Signature de l'autorité parentale – 2</td><td style="width: 40%;">_____ Date</td></tr></table>		_____ Signature de l'autorité parentale – 1 ou de l'élève âgé(e) de 14 ans et plus	_____ Date	_____ Signature de l'autorité parentale – 2	_____ Date
_____ Signature de l'autorité parentale – 1 ou de l'élève âgé(e) de 14 ans et plus	_____ Date				
_____ Signature de l'autorité parentale – 2	_____ Date				

Veuillez noter que ce formulaire fait partie du processus de référence au Service centralisé de psychologie. Il ne peut être modifié ou utilisé à d'autres fins.

* Pour l'élève âgé(e) de 14 ans et plus, il est fortement recommandé d'obtenir son consentement et celui de ses parents.